

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 24 AVRIL 2026

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 15
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 20 avril 2026.

Date de publication : 30 avril 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt -quatre avril à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean André GUILLERMIN, Maire.

Présents : MM. Jean-André GUILLERMIN, Olivier DI LORENZO, Bernard COTTIN, Fabrice THERVILLE, Xavier GREUZARD, Loïc COLTEL, Benoît MEILHAC, Jérémy DE BRITO, et Mmes Marie-France AULAS, Françoise MATHIEU-HUMBERT, Sophie DUMONTEL, Céline BIDAUT, Sandrine BERTRAND, Annabelle CHANUT, Mme Sandrine LATUILIERE.

Excusé(es) : M. Sébastien LACHARME a donné procuration à Mme Sandrine BERTRAND, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Christèle BOTTI-GUYON a donné procuration à Mme Sandrine LATUILIERE.

Absent(s) : Willy BONFY.

Secrétaire de séance : M. Loïc COLTEL.

Objet : 2026/2404/038 – *Tarifification des repas et paniers repas au restaurant scolaire au 1^{er} septembre 2026.*

Mme Sophie DUMONTEL informe le conseil municipal qu'il convient de redéfinir les tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée de septembre 2026. Elle explique aux élus le principe des paniers repas, puis propose une augmentation des tarifs de 2.5 % ainsi qu'une révision des tarifs pour les paniers repas.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Frais d'inscription : 13€ (repas régulier, occasionnel et panier repas)		
Tarifs enfants (par repas/jour) :	Repas	Panier repas
Régulier QF de 0 à 655	4.29 €	1.50 €
Régulier QF de 656 à 1000	4.47 €	1.50 €
Régulier QF supérieur à 1000	4.58 €	1.50 €
Repas occasionnel	5.79 €	2€
Tarifs adultes (par repas) :		
Régulier		5.69 €
Occasionnel		8.07 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- D'augmenter le tarif des inscriptions, des repas et des paniers repas comme indiqué dans le tableau présenté ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tous actes afférents à la présente délibération.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme

Le 24 avril 2026,

Le Maire, Jean André GUILLERMIN

